

Communiqué de presse

Urban Angehrn prend ses fonctions en tant que directeur de la FINMA

Urban Angehrn prend aujourd'hui ses fonctions de directeur de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Il remplace le directeur par intérim Jan Blöchliger qui dirigera de nouveau la surveillance des banques. Urban Angehrn se récusera des affaires qui concernent son ancien employeur.

Urban Angehrn prend aujourd'hui ses fonctions de directeur de la FINMA. Il reprend ainsi le poste de Jan Blöchliger qui l'a occupé par intérim depuis la passation de pouvoir de Mark Branson le 1^{er} mai 2021. Jan Blöchliger reprend sa fonction de chef de la division Banques et donc de membre de la direction. Michael Waldburger, qui a dirigé par intérim la division Banques durant les six derniers mois et siégeait à ce titre à la direction, revient à la tête de la surveillance d'UBS.

Marlene Amstad, présidente du conseil d'administration de la FINMA, commente cette prise de fonction en ces termes : «La place financière suisse fait face à de grandes opportunités, mais aussi à de grands défis, notamment en ce qui concerne la numérisation et la durabilité. Urban Angehrn apporte avec lui une grande expérience dans ces deux domaines, en plus de ses larges connaissances des thèmes classiques de la surveillance comme la gestion des risques. Je me réjouis donc de pouvoir faire avancer, en sa compagnie et en celle de l'ensemble de l'équipe de direction de la FINMA, l'activité de surveillance dans ces thématiques d'avenir.» Marlene Amstadt ajoute : «Je remercie aussi sincèrement Jan Blöchliger pour son excellent travail en tant que directeur par intérim. Merci également aux autres personnes ayant assuré des fonctions par intérim ainsi qu'à l'ensemble de la direction qui ont fait en sorte que les travaux autour des problématiques centrales de surveillance et les procédures continuent de progresser durant cette phase transitoire.»

Le nouveau directeur, Urban Angehrn, commente son entrée en fonction en ces termes : «Je me réjouis de pouvoir faire partie d'une autorité reconnue aux échelles tant nationale qu'internationale, bien établie et organisée. Depuis sa fondation il y a presque treize ans, la FINMA a fait beaucoup, notamment en posant les fondements nécessaires à garantir la stabilité de la place financière, la protection des clients et l'intégrité des acteurs des marchés financiers. Je veux, avec l'équipe de direction et les collaborateurs de la

Date:

1er novembre 2021

Embargo:

Contact:

Tobias Lux, porte-parole Tél. +41 31 327 91 71 tobias.lux@finma.ch

Vinzenz Mathys, porte-parole Tél. +41 31 327 19 77 vinzenz.mathys@finma.ch



FINMA, continuer à développer les bases qui ont été posées, surtout en nous intéressant de très près aux changements que traverse la branche et en les accompagnant de manière active et ouverte en tant qu'autorité de surveillance.»

Mise en œuvre des règles de récusation

Les règles de récusation du code de conduite de la FINMA s'appliquent à Urban Angehrn comme à tous les collaborateurs de la FINMA. Urban Angehrn se récusera donc jusqu'à fin octobre 2022 de toutes les affaires concernant son ancien employeur (Zurich Insurance Group). La FINMA examinera en outre, comme d'habitude, si d'autres motifs de récusation existent. La direction se prononce sur la récusation d'un de ses membres, et ce, en l'absence de la personne concernée.